



Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public (FSU)

[snep@snepfsu.net](mailto:snep@snepfsu.net) - <http://www.snepfsu.net>

**Communiqué de Presse du 9 juillet 2015**

---

## Travailler sans être payé, la nouvelle devise à l'Éducation nationale

Les lauréats des concours 2015 effectueront leur journée de pré rentrée à l'éducation nationale sans être payés.

En effet cette année, la rentrée des enseignants s'effectuera le 31 août, or les fonctionnaires stagiaires seront nommés au premier septembre. L'administration a fait le choix, dans la note de service parue au BO du 02/07/15, de couvrir juridiquement les fonctionnaires stagiaires et donc de les reconnaître comme débutant dans la fonction publique, mais elle ne prévoit rien concernant les modalités nécessaires pour que les stagiaires soient payés pour cette journée obligatoire de pré-rentrée.

Alors que l'administration se prévaut de payer toute mission, avec la parution du décret sur les IMP, elle fait le choix de ne pas payer les fonctionnaires stagiaires pour cette pré rentrée (après avoir baissé leur salaire en 2014 de plus de 200€). Voilà comment le ministère entend pallier la crise du recrutement et le manque d'attractivité du métier.

Contact : [coralie.benech@snepfsu.net](mailto:coralie.benech@snepfsu.net) // 06 74 00 12 68